

statuts continueront d'être les mêmes que ceux établis par feu monseigneur de LAVAL, premier Evêque de Québec, le huit octobre 1678, et ne pourront être changés ou altérés, sans notre permission ou celle de nos successeurs Evêques.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre secrétaire, le dix-huit décembre mil huit cent vingt.

(Signé,) ✠ J. O. EVÊQUE DE QUEBEC.

L. + S.

Et plus bas,

par Monseigneur,

C. L. GAUVREAU, *Ptre.*,
Secrétaire.

